



COMMUNE DE SAINT-GRAVÉ
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2018

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le dix neuf juillet à vingt heures,
le Conseil municipal, dûment convoqué le onze juillet
dernier, s'est réuni sous la Présidence de **Madame**
COLINEAUX Marie Odile, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Présents : M. Henri GUEMENE – M. Ludovic GUITTON – M Paul BROHAN – M. Thierry AUTRAN – M. Dominique LOYER – Mme Marie Thérèse CAUDARD – Mme Jocelyne PIQUET – Mme Marie Thérèse LE RAY – M. Alain DUBOIS – M. Yannick LE CARS – M. Cyril GUEHO – M. Claude NEVOUX – M. Fabrice DEPEIGE - Mme Sybille DE LA BOUILLERIE

Secrétaire de Séance : Mme Sybille DE LA BOUILLERIE

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Approbation du Conseil Municipal du 4 juin 2018

2018_07_01_ FONDS DE CONCOURS

Vu la décision du Conseil Communautaire en date du 18 juin 2018 portant sur l'enveloppe fonds de concours « ADS » pour 2018 d'un montant de 108 157 euros. Le montant alloué à la commune de Saint Gravé est de 3 225.00 euros

Vu la décision du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2017 portant sur l'enveloppe fonds de concours « spécial 2018 ». Le montant alloué à la commune de Saint Gravé est de 3 675.00 euros

La commune de Saint Gravé, sollicite le versement du fonds de concours communautaire :

- Au titre de l'enveloppe « Fonds ADS » à hauteur de 3 225.00 euros
 - Au titre de l'enveloppe « Fonds Spécial 2018 » à hauteur de 3 675.00 euros
- Affectés aux travaux de l'extension du lotissement du Pont Sec

Le plan de financement HT est le suivant :

Intitulé dépenses	Montant HT	Intitulés Recettes	Montant
Montant travaux	87 190.69	Fonds ADS	3 225.00
		Fonds spécial 2018	3 675.00
		Charge commune	80 290.69
Total	87 190.69	Total	87 190.69

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la décision comme elle a été proposée ci-dessus.
- Sollicite Questembert Communauté à verser le montant du fonds de concours.

2018_07_02_VALIDATION CONSULTATION ENTREPRISES POUR TRAVAUX EXTENSION DU LOTISSEMENT

Une consultation a été lancée le 30 mai dernier auprès de 4 entreprises (Eurovia, Lemee ltp, Charrier, Colas Ploërmel et Colas Vannes) spécialisées dans le domaine. L'estimatif fait par le cabinet Quarta est de 47 778.78 € HT pour un lot unique : voirie – assainissement EP – Télécom.

Au vu du rapport d'analyse des offres remis par le Cabinet QUARTA, il en ressort que l'entreprise LEMEE LTP de Saint Dolay pour un montant de 49 315.36 € HT est retenue.

Les travaux débuteront début septembre, pour un délai d'environ un mois.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Valident le choix de la Commission d'appel d'offres,**
- **Autorisent Madame le Maire à signer le marché et les documents s'y afférents.**

2018_07_03_DETERMINATION PRIX DU MÈTRE CARRÉ A LA VENTE – LOTISSEMENT

Au vu du plan de financement des dépenses engagées soit 87 190.69 euros HT, 4 lots de 500 m², un lot de 528 m², un de 529m² et un de 530m² ont été bornés soit un total de mise à la vente de : 3 587 m². La commission Urbanisme va travailler sur ce dossier afin de pouvoir apporter des éléments supplémentaires pour déterminer le prix au m², et les critères retenus pour les futurs acquéreurs. Ce point sera donc remis à l'ordre du jour lors d'un prochain Conseil.

2018_07_04_LIGNE DE TRESORERIE

Comme chaque année, il convient de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie pour un an d'un plafond de 80 000 euros. Trois établissements bancaires (caisse d'épargne, crédit agricole, banque postale) ont été sollicités.

Au vu des chiffres proposés, l'offre retenue :

La caisse d'épargne

Montant de la ligne de trésorerie 80 000 € - durée un an (intérêts payables trimestriellement) pour un taux de 0.68 %

Frais de dossier 300 euros

Commission d'engagement et de non utilisation : Néant

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal,

- **Valident l'offre de la Caisse d'épargne comme citée ci-dessus présentée,**
- **Autorisent Madame le Maire à signer tous les documents s'y reportant.**

2018_07_05_CREATION DE POSTES

Le poste de l'agent en charge de la restauration scolaire, de l'entretien des locaux communaux et de la garderie est actuellement pourvu par un agent recruté dans le cadre d'un contrat aidé – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) à 35 heures. L'arrêté préfectoral relatif aux contrats aidés, a modifié le renouvellement de ces contrats.

Une demande de renouvellement a été effectuée pour l'agent auprès de Pôle Emploi qui a répondu négativement.

Ce poste est indispensable au fonctionnement de la restauration scolaire et du fonctionnement de la commune, compte tenu de la demande de l'agent de restreindre ses heures, la quotité du temps de travail hebdomadaire est donc ramenée à 27 heures (poste annualisé). Pour pérenniser ce poste, il conviendra de créer ce poste, à temps non complet réparti comme suit :

- ◆ Adjoint technique territorial pour 18 heures
- ◆ Adjoint d'Animation pour 9 heures

A compter du 1^{er} octobre 2018, l'agent sera recruté en tant que contractuel, à temps non complet, jusqu'au 31 Août 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour et 2 abstentions,

- autorise la création du poste à 27 heures (répartis comme ci-dessus) à compter du 1^{er} octobre 2018 ;
- autorise le recrutement de l'agent sur ce poste en tant que contractuel, à temps non complet à compter du 1^{er} octobre 2018.

2018_07_05bis_CREATION DE POSTE REMPLACEMENT

Le contrat aidé de l'agent remplaçant (service restauration, garderie et entretien des locaux communaux) arrive à échéance au 31 Août 2018. L'agent en place ne reprenant qu'à partir du 1^{er} octobre 2018 et pour le bon fonctionnement de la restauration scolaire, garderie et entretien des locaux communaux, il convient de faire un nouveau contrat de droit privé pour un mois, sur la base de 35 heures hebdomadaire, taux mensuel du smic.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise la création du poste d'adjoint technique et d'animation à 35 heures à compter du 1^{er} septembre 2018 pour un mois.

2018_07_06_PRIX DU REPAS AUX FAMILLES ET VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Depuis septembre 2017 nous avons un nouveau prestataire, le tarif de repas aux familles de 3.15 € n'avait pas été augmenté depuis 2015. Au vu du bilan financier, il est décidé d'augmenter de 1.5 % le prix du repas qui sera de 3.20 € à compter du 1^{er} septembre 2018.

Après en avoir délibéré, 14 voix pour et 1 voix contre, les membres du Conseil Municipal,

- Valident le tarif du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2018 à 3.20 € le repas,
- Valident le règlement intérieur du fonctionnement de la restauration scolaire 2018/2019 en réajustant le nouveau montant.

2018_07_07 RAPPORT DE LA CLECT

Au vu du rapport de la CLECT transmis aux élus, qui porte sur l'évaluation des charges transférées du 31 mai 2018 concernant l'évaluation du coût des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence « GEMAPI » :

L'ensemble du Conseil Municipal, vu le document, prend acte de ce rapport.

2018_07_08 _RAPPORT DECHETS QUESTEMBERB COMMUNAUTE

À la vue du rapport déchets 2017 de Questembert Communauté présenté,

L'ensemble du Conseil Municipal, vu le document, prend acte de ce rapport.

Fabrice DEPEIGE, Conseiller délégué au Comité Déchets, profite de ce point pour faire part aux élus d'une réunion avec Mme E. NOUEL, Agent chargée de prévention de Questembert Communauté sur des points qui pourraient être mis en place sur la gestion des déchets sur la commune. (Animation sur le gaspillage alimentaire en restauration scolaire, broyage déchets verts.....)

2018_07_09 _ADMISSION EN NON VALEUR

Vu les documents présentés par la trésorerie, qui n'a pas pu procéder au recouvrement de certaines pièces :

Il est demandé à la commune de procéder à l'admission en non-valeur de la somme de 1 127.77 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise cette décision.**

2018_07_10 _REPRISE DE CONCESSION

Le règlement du cimetière sera modifié, un article 14 bis sera rajouté comme suit – « *rétrocession* »

« La rétrocession est admise, la commune accepte de rembourser le concessionnaire du montant au prorata du nombre d'années restantes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le règlement comme ci-dessus.

2018_07_11 _TARIF BUSES-ECOBUS

La commune souhaite modifier ses prix (délibération n° 2017-11-01 du 30 novembre 2017) concernant les buses Ecobus comme suit :

Buse Ecobus en 6 m à prendre : 84.00 euros

Buse Ecobus en 6 m livrée posée : 144.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide les montants ci-dessus.**

2018_07_12 _REPORT DE LOYER RESIDENCE KERDREL

Lors de la réunion d'adjoints, il a été donné un avis favorable à la demande de report de deux mois de loyer d'un locataire qui rencontre des problèmes financiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte le report de loyer pour deux mois**

AVIS SUR INSTALLATIONS CLASSÉES SUR CADEN/ST CONGARD

Vu les demandes présentées au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement

- par L'EARL du Clotorio au lieu-dit le Clotorio à Caden en vue d'exploiter un élevage porcin devant comporter, après augmentation de l'effectif et mise à jour du plan d'épandage, 2 625 animaux équivalents à l'adresse ci-dessus, et soumise à consultation du public. Avis affiché en mairie.

-par le GAEC Joly au lieu-dit Bignac à St Congard en vue d'exploiter un élevage bovin devant comporter après augmentation de l'effectif et mise à jour du plan d'épandage, 275 vaches laitières. Avis affiché en mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Emet un avis défavorable sur les deux projets présentés.**
- **Charge Madame le Maire de transmettre cet avis auprès de la préfecture**

QUESTIONS DIVERSES

Le rapport Eau du Morbihan exercice 2017 a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal qui en ont pris lecture.

Avancement des travaux du parking de la mairie, les enrobés seront faits en septembre.

Rénovation du Lion d'Or, une prochaine réunion avec l'architecte qui doit nous transmettre son avant-projet est prévue semaine prochaine.

**La séance est clôturée à 23h00 heures
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2018_07_01 à 2018-07- 12**